

International Research Project (IRP)

Lignes directrices

Qu'est-ce qu'un IRP ?

L'outil de coopération internationale IRP (*International Research Project*) finance **un projet de recherche collaborative entre des partenaires français et des partenaires d'un ou deux pays étrangers** ayant déjà démontré leur capacité à collaborer ensemble.

Il dure 5 ans.

Moyens

Les crédits alloués annuellement à l'unité porteuse du projet, d'un montant maximal de 14 000€, financent l'organisation de rencontres scientifiques en France et dans les pays des partenaires (ateliers, séminaires scientifiques ou écoles thématiques) et la mobilité des équipes impliquées. Un petit montant (20% par an) peut être utilisé pour d'autres dépenses. Aucun salaire ne peut être pris en charge sur les crédits alloués par le CNRS à l'IRP.

Les partenaires français et étrangers peuvent abonder le budget de l'IRP.

Critères d'éligibilité

1. La coordination du projet

L'IRP doit être porté par une unité du CNRS (UMR ou UAR).

Le coordinateur / la coordinatrice peut être indifféremment un.e chercheur.e ou un.e enseignant.e-chercheur.e, membre permanent de cette unité. Les personnels non-permanents (doctorants et post-doctorants notamment) ne peuvent pas coordonner un IRP.

2. Le consortium

Le consortium doit inclure des **unités étrangères** (on notera que les unités du CNRS à l'étranger - UMIFRE, IRL et UAR à l'étranger - sont comptées comme partenaires français du consortium). Le nombre de pays étrangers est limité à 2.

Un IRP nécessite l'accord des différentes tutelles des partenaires nationaux et internationaux et le nombre total de tutelles impliquées est limité à 10.

Les partenaires doivent déjà avoir collaboré ensemble.

Les équipes impliquées doivent disposer de fonds *ad hoc* pour soutenir les travaux de recherche.

Une attention particulière sera portée aux projets portant sur le continent africain et sur les Suds, sans exclusivité.

Calendrier

Etape 1 : pré-proposition

- Date limite de soumission : 20 mai 2022
- Résultats étape 1 : juin 2022

Etape 2 : projet complet

- Date limite de soumission : 15 septembre 2022
- Résultats de l'arbitrage final : novembre 2022

Comment soumettre une pré-proposition ?

La pré-proposition doit être rédigée selon les consignes données ci-après et adressée par courriel en **format pdf** au pôle Europe et International de l'InSHS (inshs.international@cnrs.fr).

Des questions ?

Consultez la fiche des questions fréquemment posées (FAQ).

Contactez le Pôle Europe et International de l'InSHS : inshs.international@cnrs.fr.

International Research Project (IRP)

Etape 1 - Pré-proposition

Formulaire de dépôt auprès de l'InSHS

La pré-proposition doit obligatoirement comporter les éléments demandés ci-dessous, organisés comme suit. Le texte peut être rédigé en anglais ou en français.

1. Fiche projet

Précisez :

- Le titre du projet
- L'acronyme du projet
- Les nom, prénom et section CNRS du coordinateur / de la coordinatrice
- Le nom et le code du laboratoire de rattachement du coordinateur / de la coordinatrice (UMR ou UAR)
- La liste du ou des deux pays partenaires du projet
- Le cas échéant, le caractère interdisciplinaire du projet (en précisant le numéro de la ou des sections CNRS impliquées)

2. Projet scientifique

Exposez en 2 pages maximum l'objectif de l'IRP, la plus-value que représente la réalisation de ce projet scientifique en collaboration avec les partenaires choisis, les activités envisagées, les résultats attendus. Des schémas peuvent être intégrés.

3. Consortium

Présentez de manière synthétique les partenaires de l'IRP, en mettant en évidence les collaborations antérieures entre les équipes impliquées.

Pour chaque partenaire, indiquez le nom de l'unité (centre de recherche, département, etc.), sa ou ses tutelles, le nom du coordinateur / de la coordinatrice local.e et le nombre de chercheurs qui seront impliqués dans l'IRP (en distinguant doctorants, post-doctorants et chercheurs titulaires). Une présentation sous forme de tableau peut être intégrée.

Inclure en fin de dossier un court CV du coordinateur / de la coordinatrice du projet (1 page maximum).